



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat général DFJP
Service d'information

Législation suisse sur les armes: mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes

Votation du 19 mai 2019

De quoi s'agit-il?

L'UE a adopté en 2017 une révision de sa directive sur les armes.

Objectif: lutter contre l'utilisation abusive des armes à feu, des munitions et des éléments d'armes – comme la législation suisse sur les armes

De quoi s'agit-il?

Marquage de tous les éléments essentiels d'armes

→ Permet de retracer plus facilement l'origine d'une arme.

Partage d'informations amélioré entre les pays européennes

→ La police à qui une arme a été refusée dans un autre pays pour des motifs de sécurité.

Diktat de l'UE?

Droit de participation de la Suisse!

La Suisse étant membre de Schengen, la règle est qu'elle mette en œuvre les modifications législatives, aussi celles concernant la législation sur les armes.

La Suisse, avec d'autres États, a empêché l'adoption d'obligations plus strictes.

Diktat de l'UE?

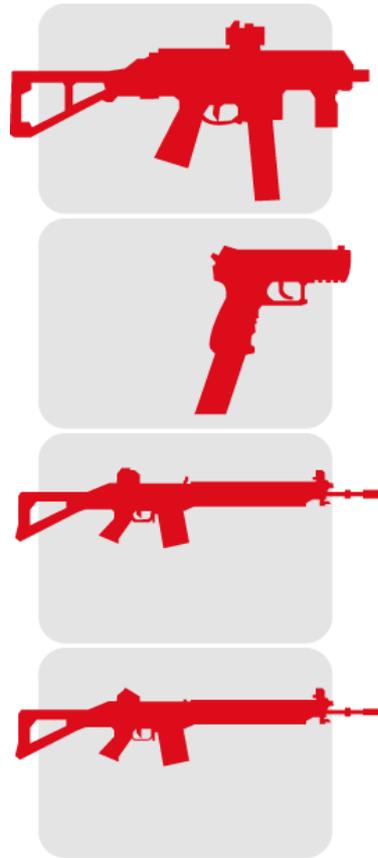
Droit de participation de la Suisse!

La Suisse a ainsi pu préserver la tradition du tir dans notre pays.

La Communauté d'intérêts du tir suisse a saisi le référendum contre cette révision.

Qu'est-ce qui change...

Changements administratifs pour ces armes:



Qu'est-ce qui change...

... pour les soldats?

- Rien. Ils pourront toujours acquérir leur arme d'ordonnance à la fin de leurs obligations militaires.

... pour les détenteurs d'armes semi-automatiques munies de chargeurs de grande capacité déjà enregistrées?

- Rien. Ils peuvent conserver leurs armes.

Qu'est-ce qui change...

... pour les détenteurs d'anciennes armes d'ordonnance remises en propriété à la fin des obligations militaires?

➤ Rien. Ils peuvent conserver leurs armes.

... pour les chasseurs?

➤ Rien. Ils peuvent conserver leurs armes.

Qu'est-ce qui change...

... pour les membres de sociétés de tir?

- Ils peuvent continuer à acquérir des armes semi-automatiques munies de chargeurs de grande capacité.
- Ils doivent apporter la preuve de leur affiliation après 5 et 10 ans.

... pour les personnes qui ne sont pas affiliées à une société de tir?

- Elles peuvent continuer à acquérir des armes semi-automatiques munies de chargeurs de grande capacité.
- Elles doivent prouver, après 5 et 10 ans, qu'elles pratiquent le tir régulièrement.

Qu'est-ce qui change...

... pour les détenteurs d'armes semi-automatiques munies de chargeurs de grande capacité qui ne sont pas encore enregistrées?

- Ils doivent en annoncer la possession à l'autorité compétente dans un délai de trois ans.

... pour les collectionneurs et les musées?

- Ils peuvent continuer à acquérir des armes semi-automatiques munies de chargeurs de grande capacité.
- Ils doivent apporter la preuve d'une conservation sûre et tenir un inventaire de leurs armes.

Qu'est-ce qui change...

... pour les armuriers?

- Ils peuvent poursuivre leur activité professionnelle.
- Ils devront dorénavant déclarer, par voie électronique, toutes leurs transactions d'armes et d'éléments essentiels d'armes.

... pour les fabricants et les importateurs d'armes?

- Ils peuvent poursuivre leur activité professionnelle.
- Ils devront dorénavant marquer tous les éléments essentiels d'armes à feu.

Craintes infondées des tireurs

L'utilisation d'armes semi-automatiques munies de chargeurs de grande capacité (comme le fusil d'assaut) pour le tir sportif restera autorisée.

Aucun test médical ou psychologique ne sera instauré.

La création d'un registre central des armes n'est pas prévue.

Craintes infondées des tireurs

Le plus important:

Aucune manifestation traditionnelle (par ex. tir en campagne, services obligatoires, «Knabenschiessen») ni aucune compétition de tir sportif n'est menacée.

Quels sont les enjeux?

Coopération bilatérale avec les États de l'UE en matière de sécurité et d'asile (Schengen/Dublin)

Graves conséquences pour notre pays:

- en termes de sécurité,
- dans le domaine de l'asile,
- en matière de trafic transfrontalier,
- dans le domaine du tourisme.

Risque de dommages à hauteur de plusieurs millions de francs par an pour l'économie suisse

Conséquences d'un non

La coopération avec les États Schengen et Dublin cesse automatiquement, à moins qu'un accord puisse être trouvé avec *tous* les autres États et la Commission européenne.

L'unanimité est nécessaire pour stopper le mécanisme de cessation des accords.

→ Cette option ne semble guère réaliste vu la brièveté des délais prescrits.

Conséquences d'un non

Privés de leur accès aux systèmes d'information de Schengen, la police et le Corps des gardes-frontière verraient leur tâche compliquée (niveau de sécurité menacé).

La Suisse devrait traiter la demande d'asile de requérants déjà déboutés dans un pays de l'UE.

Conséquences d'un non

Les personnes effectuant un voyage en Europe devraient obtenir, en plus du visa Schengen, un visa suisse : mauvais pour le tourisme.

Se rendre dans un État voisin ou passer la douane à l'aéroport serait plus compliqué (frontière suisse = frontière extérieure de Schengen).

Voie bilatérale menacée

Schengen et Dublin sont deux éléments essentiels de la voie bilatérale.

Même s'il n'existe pas de clause juridique qui les lie aux autres accords bilatéraux :

- les relations avec l'UE seraient nettement plus compliquées si la Suisse s'excluait de l'alliance formée par Schengen et Dublin en votant non à la révision.

Position du Conseil fédéral et du Parlement

- Des adaptations ponctuelles dans la ligne de la politique de la Suisse en matière d'armes à feu.
- La tradition suisse du tir est préservée. Pas de diktat, personne ne sera privé de son arme.
- L'appartenance à Schengen et Dublin est en jeu.
- La position du Conseil fédéral et du Parlement est claire : la portée de cette révision ne justifie pas de prendre un tel risque.